



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> septembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Quarante-quatrième session**  
6-17 novembre 2023

## **Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Bangladesh**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## I. Introduction et méthodologie

### Introduction

1. En tant que démocratie constitutionnelle, le Bangladesh demeure résolu à protéger les droits de l'homme pour tous. Sous la direction du Gouvernement de la Première Ministre Sheikh Hasina, le Bangladesh adopte des politiques progressistes visant à instaurer une société meilleure, dans laquelle prévalent les droits de l'homme, l'état de droit, l'égalité et la justice.

2. Le Bangladesh considère que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, indissociables et interdépendants et qu'ils se renforcent mutuellement. Depuis le troisième cycle de l'Examen périodique universel, le Gouvernement bangladais (ci-après « le Gouvernement ») a continué d'adopter des réformes législatives et politiques et à renforcer les institutions démocratiques et les mécanismes de responsabilisation afin de concrétiser sa volonté d'instaurer « une société dans laquelle l'état de droit, les droits de l'homme, la liberté, l'égalité et la justice politique, économique et sociale seront garantis à tous les citoyens », comme le prévoit la Constitution.

### Méthodologie

3. Le présent rapport rend compte de l'état de l'application des 178 recommandations acceptées par le Bangladesh au cours du troisième cycle de l'EPU en 2018 et d'autres avancées marquantes enregistrées depuis lors. Conformément au Plan d'application des recommandations acceptées, quatre réunions interministérielles ont été organisées pour suivre les progrès accomplis et rassembler des informations sur l'application des mesures en question. Dans la perspective de la candidature du Bangladesh au Conseil des droits de l'homme (2023-2025), le processus de mise en application a été accéléré. Deux autres réunions interministérielles et une consultation de la société civile ont été organisées en 2023 afin de recueillir des contributions, des vues et des informations sur les faits récents en vue de l'élaboration du rapport national<sup>1</sup>. En outre, le Gouvernement, représenté par le Ministre des affaires étrangères, a participé à l'échange de vue/consultation organisé par le Forum des droits de l'homme du Bangladesh, instance représentant 20 organisations de défense des droits de l'homme, et a fait le point sur les contributions de toutes les parties prenantes, y compris le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies à Dhaka. Les participants à la consultation ont longuement discuté du projet de résumé des communications des parties prenantes. Un consultant national a été désigné par le Programme des Nations Unies pour le développement afin de faciliter la rédaction du rapport. La version définitive du rapport, tenant compte de tous les commentaires, a reçu l'aval du Gouvernement. Durant la rédaction du rapport, les lignes directrices définies dans la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme ont été dûment respectées.

## II. Coopération avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme

### Organes et mécanismes de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>

4. Le Bangladesh collabore étroitement avec les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, en particulier le Conseil des droits de l'homme (CDH) et ses mécanismes, ainsi que les mécanismes des organes conventionnels. Le Bangladesh a été membre du Conseil des droits de l'homme à cinq reprises, ce qui témoigne de son engagement auprès de cet organe. En outre, par ses délibérations, la présentation de résolutions et sa participation à différents mécanismes en qualité de rapporteur, la délégation bangladaise a été très active au Conseil. Le Bangladesh a soumis son rapport initial sur les dispositions prises par le Gouvernement pour donner effet aux dispositions de la Convention contre la torture en 2019. Le Gouvernement a tenu un dialogue avec le Comité contre la torture la même année, et avec le Comité des droits des personnes handicapées en 2022.

5. Depuis le troisième cycle de l'EPU, le Bangladesh a accueilli 10 visites de sept titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, soit le nombre le plus élevé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il a facilité les visites du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar à quatre reprises (en 2018, 2019, 2020 et 2021) ; du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, en septembre 2022 ; de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, en octobre 2022 ; de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, en novembre 2022 ; du Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, en janvier 2023 ; de la Rapporteuse spéciale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des personnes touchées par la lèpre (maladie de Hansen) et des membres de leur famille, en février 2023 ; et du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, en mai 2023. Le Bangladesh a également accueilli cinq visites du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, créé par le Conseil des droits de l'homme en 2018 pour recueillir, rassembler, conserver et analyser des preuves des crimes internationaux et des violations les plus graves commis dans ce pays.

6. À l'invitation du Gouvernement, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendue au Bangladesh en 2022. Il s'agissait de la première visite officielle d'un Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Pendant sa visite, la Haute-Commissaire a eu des échanges constructifs avec la Première Ministre Sheikh Hasina, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'intérieur, le Ministre du droit, de la justice et des affaires parlementaires, le Commissaire national aux droits de l'homme ainsi que des représentants de la communauté diplomatique, de la société civile, de la jeunesse, des médias, du monde universitaire et de groupes de réflexion. Le Gouvernement est en outre resté très actif à Genève : le Ministre de la justice et le Ministre des affaires étrangères ont eu plusieurs entretiens avec le HCDH, et des réunions régulières se sont tenues entre la Mission permanente du Bangladesh et les mécanismes des procédures spéciales, notamment le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. Le Gouvernement a participé à plusieurs consultations avec le HCDH au niveau ministériel au sujet de la loi sur la sécurité numérique afin d'examiner ses recommandations sur le sujet. Le Bangladesh a également coopéré avec le Conseil des droits de l'homme, tant en tant que membre qu'en tant que non-membre, en contribuant activement aux débats, dialogues, tables rondes et réunions informelles, ainsi qu'en proposant des résolutions sur les changements climatiques, la protection de la famille et la situation en matière de droits de l'homme des Rohingyas et d'autres minorités au Myanmar.

### **Coopération internationale<sup>3</sup>**

7. Outre l'Organisation des Nations Unies et ses organes conventionnels, le Bangladesh s'est engagé auprès d'autres partenaires de développement à discuter ouvertement de toutes les préoccupations relatives aux droits de l'homme, de manière bilatérale et multilatérale. À titre d'exemple, le Directeur du German-Southeast Asian Center of Excellence for Good Governance and Public Policy, consultant en droits de l'homme et sécurité de l'Union européenne, est venu au Bangladesh à deux reprises afin de s'entretenir en toute franchise avec les ministres compétents et d'importantes personnalités au sujet de la loi sur la sécurité numérique. Cette coopération se traduit par des dialogues, des consultations, des échanges d'idées et d'expériences, ainsi que par des projets visant à garantir le respect des droits de l'homme.

## **III. Réformes institutionnelles et normatives**

8. Depuis le troisième cycle de l'EPU, le Bangladesh a pris diverses mesures administratives, législatives et stratégiques visant à renforcer son cadre institutionnel, et ce, afin d'être en mesure de fournir aux citoyens des services transparents et conviviaux qui respectent et promeuvent l'état de droit, l'accès à la justice et les droits de l'homme.

## Mesures institutionnelles<sup>4</sup>

### Parlement

9. Les onzièmes élections législatives se sont tenues le 30 décembre 2018, conformément à la Constitution et aux lois électorales applicables. La Ligue Awami, le parti politique au pouvoir, a remporté la majorité des sièges au Parlement et formé un gouvernement. Le taux de participation à ces élections a atteint 80,20 % environ. Parmi les 350 membres élus, 73 sont des femmes (dont 50 sièges réservés).

### Cour suprême du Bangladesh<sup>5</sup>

10. La Cour suprême du Bangladesh, composée de la Division de la Haute Cour et de la Division d'appel, est la plus haute juridiction du pays. Entre 2018 et 2022, 36 juges ont été nommés à la Division de la Haute Cour et 9 ont été promus à la Division d'appel. Entre 2017 et 2021, la Cour suprême a statué sur 321 450 affaires<sup>6</sup>.

### Commission nationale des droits de l'homme<sup>7</sup>

11. Le Bangladesh s'emploie à renforcer l'efficacité et l'indépendance de sa commission nationale des droits de l'homme. La Commission est une institution dotée du statut B, reconnue par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) ; elle est membre associé du Forum Asie-Pacifique et membre du Forum des institutions nationales des droits de l'homme du Commonwealth. Depuis 2018, les fonds alloués par le Gouvernement à la Commission ont augmenté de 99 % et ses effectifs ont presque doublé, pour atteindre 88 personnes. Après une série de discussions avec les parties prenantes, y compris les médias et les organisations de la société civile, la Commission a adopté son troisième plan stratégique quinquennal (2022-2026), qui comporte huit domaines d'action prioritaires en matière de droits de l'homme. Entre 2018 et 2022, la Commission a réglé 3 666 plaintes relatives aux droits de l'homme ; 364 plaintes étaient toujours en cours d'examen à la fin de 2022<sup>8</sup>. En enquêtant sur les allégations contre la police et son unité d'intervention rapide (Rapid Action Battalion, RAB), la Commission a restreint l'interprétation de la procédure à suivre dans les affaires impliquant des membres des forces de l'ordre prévue à l'article 18 de la loi de 2009 sur la Commission nationale des droits de l'homme.

### Commission électorale<sup>9</sup>

12. Depuis 2018, la loi de 2021 sur la délimitation des circonscriptions, la loi de 2022 sur la nomination des commissaires et du commissaire en chef chargés des élections et les règles de 2018 sur les élections législatives (dispositifs de vote électroniques) ont été promulguées, et les règles de conduite à l'intention des partis politiques et des candidats (2008) et les règles de conduite électorale (2008) ont été modifiées dans le but de rendre les élections plus équitables, plus représentatives et plus crédibles. Comme suite à ces changements, les candidats peuvent désormais déposer leur déclaration de candidature en ligne. Cela permet de gagner du temps et facilite la tâche de ceux qui souhaitent se porter candidats. La modification de ces lois permet également à la population non binaire (hijra) de participer aux élections, que ce soit en tant qu'électeur ou en tant que candidat, en mentionnant sa propre identité de genre.

13. La loi de 2022 sur la nomination des commissaires et du commissaire en chef chargés des élections, première du genre dans le pays et dans le sous-continent, garantit l'impartialité et la compétence de la Commission électorale. L'ordonnance de 1972 sur la représentation du peuple confère à la Commission électorale un contrôle total sur tous les organes exécutifs de l'État en période électorale. Ainsi, l'indépendance totale de la Commission dans la délégation de ses fonctions en période électorale est assurée. Le non-respect de cette ordonnance est passible de sanctions en application de la loi de 1991 sur les fonctionnaires électoraux (dispositions spéciales).

14. Depuis 2018, 6 842 élections ont été organisées aux niveaux national et local<sup>10</sup>. Lors des élections nationales, 46 plaintes ont été jugées recevables et les instructions nécessaires ont été données aux directeurs de scrutin, aux commissions d'enquête électorale et aux services de police afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposaient. Parallèlement, 216 plaintes ont été rejetées pour cause d'invalidité ou de manque de preuves.

### **Commission de lutte contre la corruption<sup>11</sup>**

15. Les règles de 2007 de la Commission de lutte contre la corruption ont été modifiées en 2019. La Commission peut désormais déposer des plaintes pour corruption auprès de ses propres bureaux de district sans devoir passer par un commissariat de police, ce qui renforce son autonomie.

16. Entre 2018 et 2022, 3 334 plaintes pour corruption ont été déposées et 996 agents publics ont été condamnés. Depuis 2019, des biens pour une valeur d'environ 64 171 milliards de BDT ont été confisqués dans le cadre d'affaires de corruption. La Commission a mis en place un numéro d'urgence gratuit (106) pour recevoir les plaintes liées à la corruption. Depuis 2019, elle a reçu 307 571 appels et enregistré 9 302 plaintes. Par ailleurs, 188 plaintes ont été déposées par courrier électronique et via les médias sociaux, et 1 522 via la presse écrite et les médias électroniques<sup>12</sup>. Depuis 2016, 6 246 « magasins de l'honnêteté », des magasins dans lesquels aucun vendeur n'est présent, ont été mis en place dans les établissements d'enseignement afin d'encourager les jeunes à être honnêtes et intègres<sup>13</sup>.

### **Organisation nationale des services d'aide juridique<sup>14</sup>**

17. L'Organisation nationale des services d'aide juridique (NLASO) fournit gratuitement des conseils juridiques, des services de médiation et une aide en cas de litige, en particulier aux personnes qui sont incapables de demander justice en raison de divers obstacles socioéconomiques. Au cours de la période 2018-2022, 490 458 personnes ont bénéficié de ces services d'aide et de médiation, soit trois fois et demie de plus que le chiffre rapporté lors du dernier cycle de l'EPU pour la période 2013-2017 (138 542 bénéficiaires)<sup>15</sup>.

18. Le Code de procédure civile a été modifié en 2017 pour permettre aux tribunaux de renvoyer les affaires de médiation à la NLASO et faciliter ainsi la médiation par l'intermédiaire de ses agents d'aide juridique.

### **Commission juridique du Bangladesh**

19. La Commission juridique est un organe statutaire chargé d'élaborer des recommandations sur les modifications à apporter à la législation afin de réduire l'engorgement des tribunaux et de réexaminer les aspects juridiques des droits fondamentaux et des valeurs de la société. Depuis 2018, la Commission a présenté au Gouvernement 18 rapports recommandant l'adoption, la modification ou l'abrogation de lois et des réformes du système judiciaire. Actuellement, la Commission travaille sur différents sujets, notamment la négligence médicale, la protection des groupes marginalisés et les réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

## **Mesures normatives**

### **Législation<sup>16</sup>**

20. Au cours de la période 2018-2022, les lois suivantes ont été adoptées pour protéger et promouvoir divers aspects des droits de l'homme :

- Loi sur la lutte contre les stupéfiants (2018) ;
- Loi sur la gestion des eaux souterraines dans les activités agricoles (2018) ;
- Loi sur le recyclage des navires au Bangladesh (2018) ;
- Loi sur l'interdiction de la dot (2018) ;
- Loi sur la Commission pour la protection des travailleurs salariés (2018) ;
- Loi sur l'autorité nationale de développement des compétences (2018) ;
- Loi sur la santé mentale (2018) ;
- Loi sur la sécurité numérique (2018) ;
- Loi sur le Conseil de réadaptation du Bangladesh (2018) ;

- Loi sur les maladies contagieuses (prévention, lutte et éradication) (2018) ;
- Loi sur le travail dans les zones franches industrielles du Bangladesh (2019) ;
- Loi sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les tribunaux (2020) ;
- Loi sur les crèches et garderies (2021) ;
- Loi sur la gestion du système universel de retraite (2023).

21. En outre, afin de compléter ces différentes lois, un certain nombre de règles ont été rédigées :

- Règles relatives aux élections législatives (dispositifs de vote électroniques) (2018) ;
- Règles portant restriction du mariage des enfants (2018) ;
- Règles relatives à l'acide désoxyribonucléique (ADN) (2018) ;
- Règles relatives à l'emploi à l'étranger et aux travailleurs migrants (agrément et conduite des agents de recrutement) (2019) ;
- Règles relatives au travail dans les zones franches industrielles (2022) ;
- Règles relatives à la sécurité numérique (2020) ;
- Règles relatives à la gestion des déchets dangereux (déchets d'équipements électriques et électroniques) (2021) ;
- Règles relatives à la Commission sur la protection des travailleurs salariés (2023).

22. Afin de garantir les droits légaux de tous ses citoyens, le Gouvernement a réexaminé des lois anciennes, telles que la loi de 1972 sur la preuve, la loi de 2000 sur la prévention de la cruauté envers les femmes et les enfants, la loi de 2006 sur le travail au Bangladesh et le Code de procédure civile de 1908, et les a modifiées pour les adapter aux exigences de la société moderne. La révision de la loi sur la preuve a constitué une avancée législative importante visant à prévenir les traitements injustes et inéquitables subis par les victimes de viol. La loi de 2020 sur l'utilisation des technologies de l'information par les tribunaux est un texte novateur dont l'objectif est de remédier à la paralysie de la justice provoquée par l'épidémie de COVID-19. L'ordonnance de 1972 sur la représentation du peuple, qui est la pierre angulaire d'élections libres et équitables, a également été modifiée afin de renforcer le processus électoral.

### **Politiques<sup>17</sup>**

23. Au cours de la période 2018-2022, les politiques suivantes ont été adoptées pour guider les plans et les actions du Gouvernement en faveur des droits de l'homme :

- Politique nationale en matière de technologies de l'information et des communications (2018) ;
- Politique de réinsertion et de mise à l'emploi des mendiants (2018) ;
- Politique nationale en matière de repas scolaires (2019) ;
- Politique de mise en œuvre des activités de développement social urbain (2019) ;
- Politique d'éducation spéciale intégrée en matière de handicap (2019) ;
- Politique d'utilisation des données concernant les personnes handicapées (2019) ;
- Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (2020) ;
- Plan d'action national pour l'après-COVID (2021) ;
- Politique nationale de santé mentale (2022) ;
- Plan national de lutte contre le mariage d'enfants (2018-2030) ;
- Politique en matière de dépenses pour le transport de corps de travailleurs irréguliers, sans-papiers, indigents et migrants bangladais (2022).

## IV. Promotion et protection des droits de l'homme

### Droits de certains groupes ou personnes<sup>18</sup>

24. Le Bangladesh continue de protéger et de promouvoir les droits des femmes, des enfants, des minorités et des groupes marginalisés en mettant l'accent sur les principes d'égalité et de non-discrimination consacrés par la Constitution. Le projet de loi anti-discrimination 2022, soumis au Parlement en 2022, est actuellement examiné par la Commission parlementaire permanente du Ministère du droit, de la justice et des affaires parlementaires, qui se concentre sur les discriminations et les disparités qui subsistent.

### Droits des femmes, autonomisation et non-discrimination<sup>19</sup>

25. Le Bangladesh considère que l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres sont des conditions indispensables au développement durable à long terme du pays. Selon le Rapport 2023 sur l'écart entre les sexes dans le monde, le Bangladesh est l'un des deux seuls pays au monde où les femmes ont occupé les plus hautes fonctions politiques plus longtemps que les hommes. Selon le même rapport, le Bangladesh se classe au septième rang mondial pour ce qui est de l'émancipation politique des femmes, et reste le premier pays d'Asie du Sud en matière d'égalité des genres.

### Promotion des femmes<sup>20</sup>

26. Le Bangladesh s'est engagé à assurer la promotion des femmes dans tous les secteurs, y compris leur représentation dans le processus de prise de décision, du niveau le plus élevé au niveau le plus bas.

27. Actuellement, 404 591 femmes travaillent dans les services publics et 39 139 d'entre elles ont un grade 9 ou plus. Le nombre de femmes recrutées via le BCS, le concours de recrutement des services publics le plus prisé du pays, est en augmentation. À l'issue du quarante-deuxième BCS, 1 961 femmes ont été engagées, soit 49,02 % des cadres recrutés, contre 323 femmes à l'issue du trente-septième BCS (24,6 % des cadres recrutés)<sup>21</sup>.

28. Le Bangladesh continue de former le personnel féminin des forces armées et des forces de maintien de l'ordre en vue d'augmenter le pourcentage de femmes qui participeront aux futures missions de paix des Nations Unies. Conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité, le Bangladesh a atteint l'objectif de 15 % de femmes parmi les experts militaires des Nations Unies en mission. Le pays a en outre déployé quatre équipes de liaison féminines au sein de bataillons d'infanterie dans différentes missions de l'ONU. À ce jour, 962 Bangladaises ont participé à des missions de paix des Nations Unies et 415 femmes sont actuellement déployées sur le terrain<sup>22</sup>.

### Violence à l'égard des femmes et des enfants<sup>23</sup>

29. Le Bangladesh a adopté le Plan d'action national 2018-2030 pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants. Les affaires de violence envers les femmes font l'objet de procédures accélérées qui garantissent une administration rapide de la justice. La loi sur la preuve a été modifiée de sorte que les preuves de moralité contre les victimes de viol ne soient plus recevables. Comme le souhaitait la population, les auteurs de violences à l'égard des femmes sont désormais passibles de la peine de mort. En 2018, dans le cadre d'une requête (n° 10663 de 2013), la Cour suprême a interdit le « test des deux doigts » qui est dégradant pour les victimes de viol. Des guichets tenus par des agents féminins qualifiés sont mis en place dans tous les commissariats de police, offrant un environnement sûr et convivial où les femmes peuvent venir déposer leur plainte sans crainte. Quatorze centres de crise et 67 cellules de crise polyvalents ont été créés à l'intention des victimes. En outre, neuf centres de consultation pour les victimes de traumatismes ont été installés dans différentes régions afin de fournir des services d'aide à long terme aux femmes et aux enfants traumatisés. L'Organisation nationale des services d'aide juridique joue également un rôle actif en fournissant des conseils juridiques gratuits aux victimes.

30. Entre 2018 et avril 2023, 96 278 dossiers ont été ouverts pour infraction à la loi sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants. Au total, 75 321 femmes et enfants ont eu recours aux services des centres et des cellules de crise, et 8 968 femmes et enfants ont bénéficié de plusieurs séances de conseil dans les centres d'aide aux victimes de traumatismes. Au cours de la même période, 4 795 836 femmes et enfants ont appelé la ligne d'assistance téléphonique 109 [ANNEXE-XVI].

31. En 2020, la police a mis en place un service de soutien réservé aux femmes victimes de cybercriminalité, afin de leur fournir l'aide juridique et technologique dont elles ont besoin en toute confidentialité.

### **Droits de l'enfant<sup>24</sup>**

32. En 2018, la loi sur l'enfance de 2013 a été modifiée afin de mieux protéger les enfants. Il est reconnu que la famille joue un rôle fondamental dans le développement de l'enfant ; ainsi, tous les employeurs ont l'obligation légale d'accorder un congé de maternité payé d'une durée minimale de quatre mois. Le Gouvernement est en train de rédiger une loi visant à protéger les droits des enfants abandonnés.

### **Lutte contre le mariage d'enfants<sup>25</sup>**

33. Le Plan national de lutte contre le mariage d'enfants 2018-2030 a été adopté avec pour objectif l'élimination totale du mariage des enfants d'ici 2041. Les règles de 2018 portant restriction du mariage des enfants ont été adoptées afin de préciser les procédures d'application des dispositions spéciales de la loi de 2017 portant restriction du mariage des enfants et d'éviter qu'elle soit utilisée à mauvais escient. Un système informatique a été mis en place pour vérifier l'âge des mariés à l'aide du certificat de naissance, de la carte d'identité nationale ou du diplôme de l'enseignement secondaire. Entre 2017 et 2022, 40 officiers d'état civil et 3 notaires se sont vu retirer leur licence pour leur implication dans des mariages d'enfants. Quinze millions de jeunes filles reçoivent des allocations d'études destinées à prévenir le phénomène. Entre 2012 et avril 2023, 10 024 de ces mariages ont pu être empêchés grâce aux appels reçus sur le numéro d'urgence 109.

### **Enregistrement des naissances**

34. Au Bangladesh, l'enregistrement des naissances est obligatoire et s'effectue en ligne au moyen du système d'information sur l'enregistrement des naissances et des décès (BDRIS), conformément à l'article 7 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. À la fin de l'année 2022, un total de 214 149 966 naissances et 2 699 466 décès avaient été enregistrés en ligne.

### **Violence à l'égard des enfants et exploitation des enfants<sup>26</sup>**

35. Le Bangladesh est résolu à prévenir la violence à l'égard des enfants dans tous les contextes. Les châtiments corporels ont été interdits dans les établissements scolaires. En outre, la maltraitance, la négligence, l'abandon et l'exploitation des enfants ont été érigés en infractions par la loi de 2013 sur l'enfance. Depuis 2018, 13 998 dossiers ont été ouverts pour des infractions visant des enfants.

36. En 2020, le Gouvernement a pris l'initiative de mettre en place, dans chaque commissariat de police, des bureaux d'assistance destinés aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, dotés d'un personnel féminin qualifié, afin d'offrir aux victimes un environnement sûr et convivial où déposer plainte. Entre 2020 et avril 2023, 645 547 bénéficiaires se sont rendus dans ces bureaux pour y recevoir différents types de services.



## **Droits des personnes handicapées<sup>27</sup>**

37. Le Plan d'action national pour le développement des personnes handicapées a été adopté. Un système informatique a par ailleurs été mis en place pour tenir à jour des statistiques précises sur les personnes handicapées et la nature de leurs handicaps afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques ; plus de 3 millions de personnes ont ainsi été recensées [ANNEXE-XXI].

38. Le Gouvernement gère 5 écoles pour enfants ayant des handicaps visuels, 8 pour les personnes ayant des troubles de la parole et de l'audition, et 74 écoles spéciales pour les enfants présentant des handicaps intellectuels et autres. Des programmes de licence et de maîtrise en éducation répondant à des besoins particuliers sont offerts afin de renforcer les compétences des enseignants. Le Gouvernement gère un programme dans des écoles sélectionnées de 64 districts afin d'offrir un enseignement intégré aux élèves handicapés aux côtés d'élèves non handicapés. Les élèves atteints d'autisme et de troubles neurodéveloppementaux disposent de trente minutes supplémentaires pendant les examens publics et, si nécessaire, les parents ou les enseignants peuvent les accompagner. En outre, des manuels en braille et d'autres aides sont fournis gracieusement à tous les élèves handicapés.

39. Le Gouvernement fournit des services thérapeutiques gratuits aux personnes handicapées grâce à 103 centres d'aide et de services et à 40 camionnettes itinérantes qui permettent d'atteindre les zones reculées. Un module de formation à la langue des signes a été créé à l'intention des professionnels de la santé. La question de l'accessibilité pour les personnes handicapées a été intégrée au Code national de la construction 2020 et des rampes d'accès sont en cours de construction dans différentes municipalités.

### **Logement et emploi des personnes handicapées**

40. Le Gouvernement dispose d'un foyer pour enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale disposant de 28 places pour accueillir les enfants handicapés sans abri. Des foyers de 32 places pour les hommes et pour les femmes ont été ouverts pour aider les demandeurs d'emploi handicapés à se prendre en charge. Jusqu'à présent, le nombre de bénéficiaires s'élève à 400. Le logiciel « Emporia », qui vise à renforcer les compétences et à favoriser l'emploi des personnes handicapées, a été mis au point et lancé. Des salons de l'emploi dédiés aux personnes handicapées sont organisés chaque année et ont permis à 2 450 personnes de trouver un emploi à ce jour.

## **Droits des minorités ethniques et Accord de paix de la région montagneuse de Chittagong (CHT Peace Accord)<sup>28</sup>**

41. Le Bangladesh a élaboré des mesures législatives et politiques pour la protection des minorités et pour une coexistence harmonieuse au sein de la société. Le nombre de personnes appartenant à des minorités ethniques au Bangladesh est d'environ 18 lakhs (1 800 000 personnes), soit environ 1 % de la population totale.

42. Un quota de 25 % est réservé aux étudiants issus de minorités ethniques pour l'admission à l'école de médecine de Rangamati et un quota de 5 % leur est réservé pour l'entrée dans le premier cycle dans d'autres universités publiques. En outre, l'enseignement préprimaire dans la langue maternelle de certaines minorités ethniques (Chakma, Marma, Tripura, Garo et Sadri) a été introduit et les élèves reçoivent des manuels gratuits dans leurs langues maternelles.

43. Un quota de 5 % est réservé aux minorités ethniques pour le recrutement dans des emplois gouvernementaux, semi-gouvernementaux et dans des organismes autonomes (grades 11 à 20). Ces personnes bénéficient également de trois jours fériés facultatifs pour leurs festivals traditionnels Boisabi, qui ont lieu avant et après le « Pahela Baishakh » (Nouvel An bangladais). Dix institutions universitaires et culturelles ont été créées par le Gouvernement pour préserver et promouvoir la culture des minorités ethniques [ANNEXE-XVIII].

44. Un comité a été formé pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord de paix de la région montagneuse de Chittagong (CHT). À ce jour, 65 des 72 clauses de l'Accord ont été entièrement appliquées, 3 l'ont été partiellement et 4 sont toujours en cours de mise en œuvre. Sur les 33 sujets/départements transférables, 30 ont été transférés au Conseil de district de Rangamati, 29 au Conseil de district de Khagrachari et 28 au Conseil de district de Bandarban. Les consultations avec le Ministère concerné pour le transfert des sujets/départements restants aux conseils de district sont en cours. Toutefois, la présence de quelques groupes armés et leurs activités illégales (trafic d'armes, perception de droits de douane, activités criminelles) dans la région demeurent source de préoccupation pour les autorités locales. Certaines questions difficiles, comme le règlement des litiges fonciers ou l'organisation des élections des conseils de district et du Conseil régional, pourraient encore prendre du temps.

45. Le président des conseils de district et deux tiers de leurs membres ne peuvent être élus que parmi les communautés ethniques minoritaires, ce qui garantit la représentation majoritaire de ces communautés dans la région montagneuse de Chittagong.

46. Le Gouvernement s'est engagé à protéger le droit à la terre des minorités ethniques dans la région. Conformément à l'article 64 de la loi sur le conseil régional de la région montagneuse de Chittagong, aucune terre située dans les trois districts montagneux ne peut être louée, vendue, achetée ou transférée sans l'accord préalable du Conseil de district. La Commission pour le règlement des litiges fonciers dans la région montagneuse de Chittagong a été reconstituée. Les règles et les règlements applicables pour la résolution des litiges sont en cours d'achèvement.

47. Le Gouvernement travaille en permanence sur différents types de développement socioéconomique pour la région. Le projet d'énergie solaire a été adopté pour les zones reculées des trois régions montagneuses où il n'est pas possible de fournir de l'électricité via le réseau national. Six cents familles démunies issues de minorités ethniques ont été réinstallées dans des maisons *machang* spécialement conçues dans le cadre du projet Ashrayan-2. Une route frontalière de 1 036 kilomètres est en cours de construction afin de faciliter les déplacements entre la région et le reste du pays. Par ailleurs, 4 800 centres de proximité ont été construits pour assurer une prestation durable de services sociaux, et 221 forêts villageoises communes ont été développées au bénéfice de 38 314 personnes. Un appui est fourni pour la culture de diverses denrées dont les épices, le café, les noix de cajou et les fruits, ce qui a permis de venir en aide à 9 600 familles d'agriculteurs pauvres [ANNEXE-XVIII].

### **Droits des minorités religieuses et liberté de religion<sup>29</sup>**

48. Le Bangladesh applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute violence visant des minorités religieuses, quel qu'en soit le prétexte. Pour favoriser la diversité religieuse et favoriser l'harmonie interconfessionnelle, le Gouvernement promeut le principe « Chacun sa religion, les fêtes sont pour tous ». À la Conférence internationale 2022 sur la liberté de religion ou de conviction, le Bangladesh s'est engagé à rénover ou à restaurer 2 300 temples hindous et 65 églises chrétiennes, à construire 564 mosquées modèles et à financer un monastère bouddhiste sur le lieu de naissance de Siddhārtha Gautama. Les forces de maintien de l'ordre veillent à la sûreté et à la sécurité des communautés religieuses minoritaires, non seulement lors de leurs fêtes religieuses, mais aussi à d'autres moments.

49. En 2023, un tribunal a condamné un homme à seize mois de prison pour avoir placé un Coran dans un temple en 2021, ce qui avait perturbé l'harmonie communautaire et provoqué la profanation d'un lieu de culte par des foules en colère. Lors de cet incident, 142 dossiers, concernant notamment des infractions à la loi sur la sécurité numérique, ont été ouverts pour incitation à la confusion et à la violence communautaire et publication de fausses informations dans les médias sociaux. Tous les auteurs de ces faits font l'objet de poursuites. Le Gouvernement a pris une série de mesures pour réhabiliter les victimes, assurer la sécurité et renforcer la confiance de la communauté minoritaire. Le moral de la population s'étant amélioré, le nombre de festivals Durga puja dans le pays, en constante augmentation, est passé de 21 913 en 2009 à 31 137 en 2021 [ANNEXE-XX].

50. Le Gouvernement a mis en place le projet « Améliorer l'harmonie et la conscience religieuses » dans le but de promouvoir une compréhension correcte et pacifique de la religion au sein de la population, en renforçant la sensibilisation, en décourageant l'activisme et en œuvrant pour la tolérance. Les « comités d'harmonie sociale » de 142 sous-districts et les institutions telles que l'Islamic Foundation, l'Hindu Welfare Trust, le Buddhist Religious Welfare Trust et le Christian Religious Welfare Trust organisent des réunions, des séminaires, des dialogues interconfessionnels, des formations, des ateliers et d'autres activités avec les chefs communautaires et religieux, les étudiants, les parents et divers secteurs de la société afin de promouvoir l'harmonie religieuse et les valeurs éthiques. Les dialogues interconfessionnels, la mobilisation de la population et les mesures strictes contre les discours haineux et l'extrémisme religieux jouent un rôle important dans la promotion de l'harmonie et la sauvegarde des droits des minorités religieuses.

## **Droits des groupes vulnérables et socialement marginalisés**

51. Le Bangladesh reconnaît les droits des différents groupes marginalisés et vulnérables et prend les mesures nécessaires pour leur permettre d'avoir prise sur leur propre vie.

### **Travailleurs migrants<sup>30</sup>**

52. Le Bangladesh continue de garantir et de défendre les droits des travailleurs migrants par l'intermédiaire du Ministère de la protection sociale des expatriés et de l'emploi à l'étranger et de 30 services de protection sociale dans les missions du Bangladesh à travers le monde. Le huitième Plan quinquennal (2020-2025) comprend un « programme de changement de paradigme » en 10 points visant à améliorer l'emploi à l'étranger et la protection sociale des travailleurs migrants. Les règles relatives à l'emploi à l'étranger et aux travailleurs migrants (agrément et conduite des agents de recrutement) (2019) ont été adoptées pour réglementer la profession d'agent de recrutement. La politique relative à l'examen de santé des travailleurs bangladais se rendant à l'étranger a été modifiée. Le Gouvernement travaille à l'élaboration d'une politique de réinsertion des migrants et de la diaspora. Le centre d'appel « Prabas Bandhu » a été mis en place pour traiter les problèmes et les plaintes des travailleurs migrants, en particulier des femmes. L'application « Amiprobashi » a été lancée pour aider les travailleurs migrants en leur fournissant des services d'information.

53. Des équipes spéciales de vigilance composées de 23 membres ont été constituées au niveau des sous-districts pour assurer la surveillance et le contrôle sur le terrain de l'immigration dangereuse, de la traite des êtres humains et de l'immigration clandestine. Une attention particulière a été accordée à la sécurité des femmes avec la création d'une « Cellule de protection des travailleuses ». Des mesures sont prises pour veiller à ce que les travailleuses migrantes puissent conserver sur leur lieu de travail des moyens de communiquer avec la mission du Bangladesh en cas de besoin, notamment des téléphones portables.

54. Pour garantir la transparence du processus de recrutement, les agences ne sont autorisées à embaucher que via la base de données BMET. L'autorisation de migration n'est délivrée qu'une fois que l'employeur et le travailleur recruté ont signé un contrat de travail, qui doit contenir des dispositions relatives au salaire, à l'hébergement, à la durée de l'emploi, au montant de l'indemnisation en cas de décès ou de blessure, et au coût de la migration.

55. Pendant la pandémie de COVID-19, diverses mesures ont été mises en place, notamment la fourniture d'une assistance aéroportuaire, l'octroi de prêts et de prestations de sécurité sociale aux travailleurs rapatriés, l'octroi de subventions aux familles des travailleurs migrants décédés des suites de la COVID, la distribution de fournitures de secours et de matériel de protection sanitaire et des activités de sensibilisation à l'intérieur et à l'extérieur du pays. En outre, les travailleurs migrants ont pu bénéficier de tests de dépistage COVID, d'une vaccination prioritaire et de certificats de vaccination.

56. Le Bangladesh collabore avec des partenaires de développement tels que l'OIM et l'OIT en ce qui concerne les droits des travailleurs migrants. Il travaille également au niveau bilatéral pour garantir les droits et prévenir l'exploitation des travailleurs migrants. La migration à coût nul est garantie pour 1 destination, et le coût est fixe pour 16 destinations.

### Réfugiés<sup>31</sup>

57. Bien qu'il ne soit pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, le Bangladesh accueille depuis des décennies des ressortissants du Myanmar déplacés de force, connus sous le nom de Rohingya. Depuis 2017, près d'un million d'entre eux ont franchi la frontière. Soucieux de ses responsabilités humanitaires, le Gouvernement du Bangladesh leur a fourni un abri temporaire sûr à Cox's Bazar. Néanmoins, ces logements surpeuplés et non planifiés constituent une menace, tant pour leur niveau de vie que pour l'environnement et la sécurité intérieure.

58. Le Gouvernement a lancé un projet sur l'île de Bhasan Char, destiné à fournir aux Rohingya un abri temporaire doté d'installations éducatives, médicales et de loisirs, respectueux de l'environnement et répondant à des critères de développement durable. L'île vit de l'agriculture, de la pisciculture, de l'élevage et de l'artisanat, ainsi que d'autres activités génératrices de revenus. Après le lancement réussi du projet, le niveau de vie de 32 565 Rohingya s'est amélioré.

59. Le Gouvernement assure l'éducation des enfants rohingya avec le soutien d'organisations internationales. Une cellule de crise polyvalente et un centre régional d'appui psychologique aux personnes traumatisées ont été mis en place à Cox's Bazar, et à ce jour 142 837 femmes et enfants rohingya y ont bénéficié de services d'écoute et de santé mentale [ANNEXE-XVI]. Le Gouvernement travaille actuellement avec l'UNICEF à l'introduction d'un programme éducatif normalisé au niveau national pour les enfants rohingya.

60. Le Bangladesh entend continuer à défendre le droit des Rohingya à un retour sûr, digne et volontaire dans leurs foyers au Myanmar. Bien que le Bangladesh et le Myanmar aient signé un accord de rapatriement et formé un groupe de travail conjoint le 23 novembre 2021, le Myanmar n'a encore pris aucune initiative pour rapatrier ses ressortissants. L'attitude rigide du régime empêche le règlement de la crise par des pourparlers pacifiques ; les réunions tripartites entre le Bangladesh, le Myanmar et la Chine sont restées sans effet en raison de cette rigidité. En 2022, dans une lettre adressée au Bangladesh, le Gouvernement militaire du Myanmar a exprimé sa volonté de rapatrier 700 Rohingya. Le Bangladesh souhaite renvoyer chez eux 1 100 Rohingya, sur la base de leurs liens familiaux.

61. La population locale se plaint régulièrement du trafic de drogue endémique dans les camps de Rohingya. Pour certains d'entre eux, il s'agit d'un moyen rapide de gagner de l'argent dans le but de tenter d'émigrer.

### Bedes, Dalits, Harijans, travailleurs des plantations de thé et personnes non binaires

62. La communauté bede est une communauté nomade fluviale défavorisée dont la population est estimée à 75 000 personnes. Le Gouvernement a pris différentes mesures pour améliorer leur qualité de vie, leur accès aux services publics et leur intégration dans la société. Ces initiatives comprennent des allocations aux personnes âgées, des bourses d'étude, des formations au renforcement des moyens de subsistance, des aides financières pour le développement des moyens de subsistance, etc. et ont bénéficié à 9 564 personnes en 2022 [ANNEXE-XVII].

63. Les populations défavorisées sur le plan socioéconomique et éducatif, telles que les Dalits, les Harijans, les travailleurs des plantations de thé et les Hijras bénéficient d'une aide gouvernementale similaire, notamment sous la forme d'allocations, d'incitations à l'éducation et d'une aide au développement des moyens de subsistance. Depuis 2022, 134 882 personnes bénéficient annuellement de ces programmes contre 58 582 personnes en 2018 [ANNEXE-XVII]. En 2021, Nazrul Islam Ritu a été le premier Hijra du pays à être élu président d'une Union Parishad (conseil municipal).

## Droits civils et politiques<sup>32</sup>

### Accès à la justice et impunité<sup>33</sup>

64. Le Bangladesh s'emploie à renforcer le système judiciaire afin de garantir la justice pour tous et d'empêcher l'impunité des auteurs d'infractions, quels qu'ils soient. La loi sur la preuve a été modifiée pour permettre l'utilisation et l'examen des preuves numériques et électroniques.

65. Le numéro vert 999 a été mis en place par le Gouvernement pour fournir des services rapides dans les situations d'urgence. Entre 2018 et 2022, 999 600 services d'urgence ont été fournis comme suite aux appels reçus [ANNEXE-VII].

66. Pour garantir un accès de base à la justice pendant les confinements de la période COVID, des tribunaux virtuels ont été mis en place par la loi sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les tribunaux. Entre mai 2020 et août 2022, 314 842 demandes de mise en liberté sous caution ont été examinées par ces tribunaux virtuels et 158 507 ont été accordées. Diverses solutions numériques, telles que la notification par SMS aux témoins, la publication en ligne du rôle des affaires, le tableau de bord de suivi judiciaire et l'application mobile My Court, ont été introduites pour améliorer l'efficacité du processus judiciaire.

67. Depuis 2019, de nouveaux postes ont été créés pour 381 juges près les cours et tribunaux, 56 magistrats et 529 membres du personnel judiciaire afin de renforcer l'administration de la justice. En outre, 2 261 magistrats ont participé à diverses formations, ateliers et autres programmes de renforcement des capacités dans le pays et à l'étranger [ANNEXE-XV]. Il s'agissait notamment de formations spécialisées sur les modes alternatifs de règlement des litiges, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, le financement du terrorisme, etc. Certaines d'entre elles ont été dispensées dans le cadre de partenariats internationaux.

### Accélération des procédures judiciaires<sup>34</sup>

68. L'arriéré judiciaire toujours plus lourd, que vient aggraver un manque de financement et de main-d'œuvre, entrave la capacité du Bangladesh à garantir l'accès à la justice pour tous. Diverses mesures ont été prises pour accélérer l'administration de la justice. Les modes alternatifs de règlement des litiges proposés par les tribunaux, l'organisation nationale des services d'aide juridique et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux jouent un rôle important dans la résorption de l'arriéré judiciaire. Entre 2018 et 2022, 81 617 cas ont été résolus grâce à la médiation des agents de l'aide juridictionnelle, qui ont permis l'octroi de 949,5 millions de BDT à titre d'indemnisation [ANNEXE-XIV]. Depuis juin 2022, toujours dans le but de résorber l'arriéré judiciaire, un ensemble complet de solutions numériques a été mis en place à l'échelle nationale pour rationaliser et améliorer la fourniture de services et d'informations judiciaires au sein des juridictions inférieures du pays. Parmi ces solutions, on peut citer la publication en ligne du rôle des affaires, le tableau de bord de suivi judiciaire et l'application mobile My Court. Le taux de règlement des affaires a considérablement augmenté, atteignant aujourd'hui 95 % en moyenne nationale. Le Gouvernement travaille à la mise en place d'un système judiciaire électronique basé sur la technologie.

69. Les tribunaux de village jouent également un rôle dans la réduction du nombre d'affaires en souffrance et dans le règlement rapide des litiges. Jusqu'en juin 2021, 199 291 litiges ont été réglés sur les 236 868 portés devant les tribunaux de village. Ce sont 1 669 litiges qui ont été renvoyés des tribunaux de district vers les tribunaux de village.

### Tribunal chargé de juger les crimes internationaux<sup>35</sup>

70. Le Tribunal chargé de juger les crimes internationaux au Bangladesh a été créé en 2010 pour juger les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes internationaux commis pendant la guerre de libération de 1971. Entre 2018 et 2022, le tribunal a statué sur 20 affaires ; 33 affaires et 8 affaires diverses sont en cours. Les règles et procédures du tribunal sont pleinement conformes aux droits de l'accusé consacrés par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les décisions du tribunal sont régulièrement téléversées sur son site Web ainsi que dans la base de données des outils juridiques de la Cour pénale internationale.

## Protection des droits à la vie et à la liberté des personnes

### *Traite des êtres humains*<sup>36</sup>

71. La loi sur la prévention et la répression de la traite des êtres humains érige en infraction toutes les formes de traite des êtres humains. Elle garantit la protection des victimes et de leurs droits, ainsi que la sécurité des migrations. Entre 2018 et mars 2023, 3 340 poursuites ont été engagées contre 14 774 trafiquants d'êtres humains au titre de cette loi. Le Plan d'action national 2018-2022 sur la prévention de la traite des êtres humains dans le pays a été adopté et des mesures ont été prises pour sa mise en œuvre jusqu'en 2025.

72. Des comités de lutte contre la traite, composés de représentants de différents organismes publics, d'administrations locales et d'organisations non gouvernementales ont été créés au niveau des districts, des upazilas et des municipalités.

73. Au total, 4 790 personnes ont été victimes de la traite au cours de la période 2018-2023 et environ 90 % d'entre elles ont été secourues.

### **Lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et le trafic de drogues**<sup>37</sup>

74. Le Bangladesh applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme. Les unités spécialisées de la police nationale, à savoir la cellule antiterroriste (ATU), l'unité d'intervention rapide (RAB) et la cellule de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale (CTTC) de la police métropolitaine de Dhaka, respectent les normes internationales en matière de lutte contre le terrorisme.

75. Le Bangladesh utilise les stratégies et les normes les plus efficaces et les plus récentes pour lutter contre le terrorisme. Une combinaison d'approches « dures » et de programmes de déradicalisation « doux » est utilisée efficacement pour enrayer toute forme de terrorisme, d'extrémisme et de complaisance à leur égard.

76. En application de la loi antiterroriste de 2009, sept militants ont été condamnés à mort en 2019 pour leur implication dans l'attentat de 2016 contre la boulangerie artisanale Holey. Les tribunaux ont condamné deux membres de l'organisation terroriste interdite Jamaat-ul Mujahideen pour des attaques contre la communauté chiite en 2015. Les services répressifs surveillent physiquement et virtuellement les terroristes et les suspects connus, échangent des informations avec leurs homologues à l'étranger et effectuent des descentes dans les repaires de terroristes afin d'empêcher les attentats avant qu'ils ne se produisent.

77. Dans le cadre de la déradicalisation, la plus grande importance est accordée à la famille, à la communauté et à d'autres cellules sociales, ainsi qu'à la culture et à la spiritualité, afin de garantir une structure de soutien solide aux personnes qui risquent d'être réceptives aux idéologies terroristes ou extrémistes. Des séminaires, des ateliers et d'autres événements sont également organisés régulièrement pour renforcer la sensibilisation et la confiance dans les efforts de lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement souhaite donner aux extrémistes la possibilité de revenir à une vie normale. En 2019, 462 extrémistes ont été réhabilités dans le cadre d'un programme de reddition ; 315 autres se sont rendus en 2023 et suivront également la procédure de réhabilitation. Grâce à toutes ces stratégies pragmatiques, le Bangladesh est devenu pour les autres pays un modèle d'efficacité en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Il occupait la quarante-troisième place dans l'indice mondial du terrorisme en 2022, alors qu'il se classait trentième en 2017, ce qui constitue une avancée non négligeable.

78. Alors que les interventions ciblées susmentionnées ont commencé à produire leurs effets sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, les crimes transnationaux tels que le trafic d'êtres humains et de drogues et la violence sociétale, notamment la violence à l'égard des femmes, les sanctions imposées par les États-Unis contre le RAB ont envoyé un mauvais signal aux criminels, aux terroristes et aux trafiquants de drogues et d'êtres humains en les incitant à redoubler d'efforts pour poursuivre leurs activités illégales, ce qui pourrait à terme entraver la paix, la sécurité et la stabilité de la région.

*Trafic de drogue*

79. Le Bangladesh applique une politique de tolérance zéro à l'égard des drogues illicites et des stupéfiants. La loi de 2018 sur le contrôle des stupéfiants a été promulguée et prévoit des sanctions sévères pour toute personne impliquée dans la production, la contrebande, la distribution ou l'utilisation de drogues illicites. Le Gouvernement travaille dans le cadre d'une coopération nationale et internationale pour éliminer le trafic de drogue, en s'attaquant à la fois à l'offre et à la demande.

80. Les services de police travaillent sans relâche pour empêcher la propagation des drogues illicites et des stupéfiants dans la société. Entre janvier 2018 et avril 2023, 485 729 procédures visant 647 052 personnes ont été engagées en application de la loi sur le contrôle des stupéfiants. Depuis 2018, 27 605 débats, réunions et séminaires ont été organisés, dont 683 en milieu carcéral, pour sensibiliser à la lutte contre les stupéfiants. En outre, 31 109 conférences ont été données dans des établissements d'enseignement et des mentors ont été désignés pour diffuser des messages antidrogue. Dans les médias, 3 176 campagnes télévisées, 312 campagnes dans la presse écrite et 89 émissions-débat ont également été organisées pour renforcer le soutien et l'engagement du public dans la lutte contre les stupéfiants [ANNEXE-VIII].

81. Il existe sept centres de traitement et de réadaptation pour toxicomanes financés par l'État, et huit autres verront bientôt le jour. Le Gouvernement subventionne en outre 40 centres privés de traitement des dépendances.

**Services de répression et droits de l'homme<sup>38</sup>**

82. Les forces de maintien de l'ordre au Bangladesh sont très sensibilisées aux droits de l'homme. L'importance et le devoir de respecter les droits de l'homme et les conséquences des violations de ces droits constituent un aspect important de la formation des policiers. En plus de cette formation, des ateliers et d'autres réunions formelles et informelles mettent également en avant la nécessité de faire respecter la loi, y compris les droits constitutionnels des citoyens. Au cours de la période 2018-2022, 87 300 membres des forces de l'ordre ont été formés dans le cadre de 873 cours sur les questions relatives aux droits de l'homme.

*Disparitions forcées<sup>39</sup>*

83. Les infractions liées à toutes les formes d'enlèvement ou de séquestration sont couvertes par les articles 363 à 369 du Code pénal. Ces dispositions pénales sont également applicables aux membres des forces de l'ordre.

84. Si un membre des forces de l'ordre enfreint la loi ou s'il s'avère qu'il a exercé illégalement la force ou l'autorité, il s'expose obligatoirement à des sanctions, y compris des poursuites départementales et pénales. Depuis 2015, 1 692 poursuites pénales ont été engagées contre des membres des forces de l'ordre. Parallèlement, 8 488 membres du personnel de police ont écopé de sanctions départementales majeures et 108 833 de sanctions mineures [ANNEXE-IX]. En 2017, 25 agents du RAB, dont 3 hauts responsables, ont été condamnés (14 d'entre eux à la peine de mort) pour leur implication dans l'enlèvement et le meurtre de 7 personnes à Narayanganj. En 2022, un tribunal de Cox's Bazar a condamné sept membres de la Detective Branch (DB) à douze ans d'emprisonnement pour enlèvement d'un homme d'affaires et extorsion de rançon. Dans une autre affaire, en 2021, cinq personnes, dont trois membres des services de police, ont été arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir enlevé un homme et sa mère à Dinajpur et d'avoir exigé une rançon pour leur libération. En janvier 2022, un tribunal a condamné deux agents de police à la peine capitale et six agents à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir tué Rashed Khan Sinha à un poste de contrôle. En réponse à une requête (n° 2833/2017), la Cour suprême a ordonné à l'Inspecteur général de la police de prendre les mesures nécessaires à l'encontre de trois agents du district de Satkhira pour leur négligence dans le traitement d'un incident concernant une personne disparue, survenu en 2016.

85. Le Gouvernement en place continue à travailler de manière constructive avec le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, qui lui a transmis une liste de 76 personnes potentiellement victimes de disparitions forcées. Deux réunions avec le Groupe de travail ont eu lieu, en 2022 et 2023. Certaines des accusations étaient très anciennes,

remontant parfois jusqu'à 27 ans. Parmi les personnes figurant sur la liste, 9 ont été localisées et leurs coordonnées communiquées au Groupe de travail, 2 sont des ressortissants étrangers (au sujet desquels aucun dossier judiciaire ou de police n'a été trouvé mentionnant la disparition en question), et 28 font l'objet de poursuites pénales, notamment pour meurtre, et ont fui pour échapper à la justice. Dans 10 cas, la famille n'a pas coopéré avec les forces de l'ordre en leur fournissant les informations nécessaires à l'enquête, et les 27 cas restants sont en cours d'examen.

86. Entre 2018 et 2021, 130 222 personnes au total ont été portées disparues et 125 159 d'entre elles ont été retrouvées par les autorités [ANNEXE-IX]. Une tendance inquiétante se dessine, à savoir l'utilisation par les malfaiteurs du nom et de l'uniforme des policiers pour commettre des enlèvements et des séquestrations. En 2022, six personnes ont été arrêtées pour avoir enlevé un homme déguisé en policiers, et la victime a pu être sauvée. En 2018, une tentative d'enlèvement avec un minibus par quatre personnes déguisées en inspecteurs de police a été déjouée par des témoins. De nombreuses allégations d'enlèvement à l'encontre des forces de l'ordre se sont révélées fausses [ANNEXE-IX]. Grâce aux efforts menés par le Gouvernement pour retrouver les personnes disparues, sanctionner les fonctionnaires de police fautifs et les criminels déguisés en policiers, et dénoncer les fausses accusations, le nombre d'allégations à l'encontre des forces de l'ordre est pratiquement tombé à zéro ces dernières années.

#### *Torture et traitements inhumains*<sup>40</sup>

87. À ce jour, 24 procédures ont été engagées en application de la loi de 2013 sur la prévention de la torture et des décès en détention. L'article 11 de la loi permet au plaignant de demander une protection et habilite les tribunaux à prendre les mesures appropriées pour accorder cette protection. En 2020, un tribunal de Dhaka a condamné trois policiers à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir torturé à mort une personne qui se trouvait sous leur garde, en 2014. Chacun d'entre eux a également été condamné à verser 2 lakhs (200 000 BDT) de dédommagement à la famille de la victime. En 2021, la Cour suprême a, de sa propre initiative, sanctionné deux juges subalternes qui n'avaient pas respecté ses lignes directrices en matière de détention provisoire.

#### **Peine de mort**

88. Le Bangladesh reste convaincu que les crimes les plus abominables méritent la peine de mort. Toutefois, il réduit progressivement le champ d'application de cette peine au profit d'autres, telles que la réclusion à perpétuité. De toutes les lois promulguées entre 2018 et 2023, seules la loi de 2018 sur le contrôle des stupéfiants et la loi modifiée sur la prévention de la violence à l'encontre des femmes et des enfants prévoient la peine de mort. Il s'agit toutefois de révisions ou de renforcements de lois existantes qui ne concernent aucune nouvelle infraction. Dans l'affaire *Anowar Hossain v. State 74 DLR (AD) 55*, la Cour suprême a estimé que lorsqu'un condamné est privé de liberté pour une période anormalement longue pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, cela peut être considéré comme une circonstance atténuante suffisante pour commuer la peine de mort.

#### **Liberté d'expression, liberté de la presse et des journalistes**<sup>41</sup>

89. L'article 39 de la Constitution du Bangladesh garantit pleinement la liberté d'expression. Que ce soit dans la presse écrite ou les médias électroniques, le Gouvernement n'exerce aucune censure. L'article 57 de la loi de 2006 sur les technologies de l'information et de la communication, trop vague, a été abrogé et remplacé par des dispositions plus claires dans la loi de 2018 sur la sécurité numérique. Avant d'élaborer une loi ou une politique relative aux médias, le Gouvernement organise des réunions interministérielles et des rencontres entre les différentes parties prenantes et examine toutes les normes internationales pertinentes. Le projet de loi sur la protection des données a été rédigé et révisé en fonction des suggestions des parties prenantes et le projet révisé est actuellement mis en ligne dans le but de recueillir d'autres avis.



90. La loi sur la sécurité numérique a été adoptée pour lutter contre la cybercriminalité, et non pour entraver la liberté d'expression ou harceler la presse. Au contraire, la liberté d'expression et la protection de la presse sont des droits établis, fondés sur l'article 39 de la Constitution.

91. En 2021, ayant constaté que certaines dispositions de la loi sur la sécurité numérique étaient appliquées de manière abusive, le Gouvernement a formé une commission chargée de réexaminer la loi. Celle-ci a tenu de nombreuses réunions, dont une avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et a examiné des dispositions similaires du cyberdroit dans d'autres pays. Après avoir examiné les modifications proposées, le Gouvernement a prévu de modifier la loi avant septembre 2023. Le 7 août 2023, le Cabinet a pris la décision de modifier certaines dispositions de la loi et de promulguer la nouvelle loi sur la cybersécurité (2023). La nouvelle loi apportera les changements nécessaires, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'utilisation abusive de certaines dispositions et la garantie de la liberté des journalistes dans le cyberspace. Le Gouvernement œuvre à l'élaboration d'une base de données numérique pour les journalistes afin de garantir leurs droits conformément aux normes internationales.

92. Le Gouvernement s'efforce de garantir un environnement de travail sûr pour les journalistes et de prévenir l'intimidation, le harcèlement et la violence à leur encontre. En février 2021, un tribunal a condamné cinq terroristes pour le meurtre du blogueur-écrivain Avijit Roy en 2015. En février 2021, un tribunal a condamné à mort huit terroristes pour le meurtre de l'éditeur Faysal Arefin Dipon en 2015. En mars 2022, un tribunal de Sylhet a condamné à mort quatre terroristes pour le meurtre du blogueur et écrivain Ananta Bijoy Das en 2015. En octobre 2022, un tribunal de Sylhet a condamné six personnes à la réclusion criminelle à perpétuité pour leur implication dans le meurtre du journaliste Foteh Usmani.

#### **Société civile, médias sociaux et défenseurs des droits de l'homme<sup>42</sup>**

93. Des mesures efficaces ont été prises pour garantir la liberté d'expression, à la fois en ligne et hors ligne. À titre d'exemple, la loi sur la sécurité numérique protège la liberté d'expression des femmes, des minorités, des journalistes et des militants contre le harcèlement et les violences en ligne. L'Institut national des communications de masse, l'Institut de la presse du Bangladesh, la Commission de l'information et le Bangladesh Journalist Welfare Trust organisent des formations, des ateliers et des programmes d'échange à l'intention des journalistes. Le Bangladesh Journalist Welfare Trust œuvre pour le bien-être des journalistes en leur fournissant un appui financier et des bourses d'études.

94. Le Gouvernement est résolu à faire en sorte que les militants des droits de l'homme et la société civile puissent mener leurs activités sans craindre pour leur sécurité. En août 2021, le tribunal spécial de Dhaka chargé de juger les terroristes a condamné à mort six terroristes pour le meurtre du militant LGBT Xulhaz Mannan et de son ami, l'acteur de théâtre Khandaker Mahbub Rabbi Tonoy, en 2016.

### **Droits économiques, sociaux et culturels**

#### **Droit au développement économique et social et ODD<sup>43</sup>**

95. Le huitième Plan quinquennal (2020-2025) reflète l'engagement du Bangladesh en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Selon le rapport sur le développement durable 2022, le Bangladesh a réalisé des progrès remarquables dans la mise en œuvre des ODD, se hissant de la 119<sup>e</sup> à la 104<sup>e</sup> place entre 2019 et 2022. C'est l'une des meilleures progressions du classement. En reconnaissance des progrès constants accomplis par le Bangladesh dans la réalisation des objectifs de développement durable, la Première Ministre Sheikh Hasina s'est vu décerner le Prix du progrès des ODD en 2021 par le Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN) des Nations Unies.

96. Le Bangladesh a adopté une approche globale de la société pour la mise en œuvre des ODD, impliquant tous les organismes gouvernementaux, les ONG, les organisations de la société civile, les partenaires de développement, le secteur privé, les universités et d'autres parties prenantes. Des comités ont été constitués à tous les niveaux, depuis le Gouvernement

central jusqu'aux communautés locales. Les différents ministères/divisions du Gouvernement se sont vu attribuer des rôles de chefs de file, co-chefs de file ou associés pour la mise en œuvre de chaque objectif de développement durable.

97. Le Gouvernement a lancé l'initiative « Mon village, ma ville » afin d'étendre les équipements urbains modernes aux villages en mettant l'accent sur la durabilité, notamment les énergies renouvelables. Un plan d'action réaliste (cadre) a été élaboré pour la transformation de 87 230 villages conformément aux ODD et à la Vision 2041.

#### *Élimination de la pauvreté*<sup>44</sup>

98. Au cours des cinq dernières années, le Bangladesh a réalisé des progrès remarquables en matière d'élimination de l'extrême pauvreté. Malgré les difficultés économiques causées par la pandémie de COVID-19, le taux de pauvreté est passé de 24,3 % en 2016 à 18,7 % en 2022. Dans le même temps, le taux d'extrême pauvreté est passé de 12,9 % à 5,6 %, et le revenu par habitant de 1 610 USD à 2 882 USD. Le projet « Ma maison, ma ferme » a été lancé en vue de favoriser l'installation d'exploitations agricoles familiales dans les foyers vivant dans la pauvreté en créant des coopératives, en encourageant l'épargne et en accordant des facilités de prêt.

99. Le Bangladesh a étendu ses services financiers à l'ensemble du pays en introduisant des services financiers mobiles et des comptes spéciaux, et en permettant à la population d'ouvrir des comptes avec seulement 0,1 USD. Plus de 60 millions de personnes ont recours aux services financiers mobiles. Les services financiers formels ont été étendus à environ 50 % de la population, contre 31 % en 2014. Dans le cadre de sa politique d'inclusion financière, la Banque d'État du Bangladesh a lancé un appel à candidatures pour l'obtention d'une licence de banque numérique.

#### **Droit au travail et conditions de travail favorables**<sup>45</sup>

100. Le Bangladesh a adopté la loi sur le travail dans les zones franches industrielles (2019), les règles sur le travail dans les zones franches industrielles (2022) et le Plan d'action national sur le secteur du travail du Bangladesh 2021-2026. En 2021, le Bangladesh a soumis à l'Organisation internationale du Travail un plan d'action visant à régler les questions liées au travail toujours en suspens. En 2022, le Bangladesh a ratifié la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum et le Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé (P029). La loi nationale sur le travail et les règles relatives au travail ont été modifiées respectivement en 2018 et 2022, réduisant le nombre de membres requis pour former des syndicats de 30 % à 20 % des travailleurs de l'établissement et abrogeant la disposition relative à l'emploi d'enfants de moins de 12 ans pour des travaux légers. Un groupe de travail tripartite travaille à une modification de la loi sur le travail, comme suite aux observations de l'OIT. Le processus d'enregistrement a été simplifié et la licence est délivrée dans les 55 jours, conformément aux directives générales sur l'enregistrement des syndicats adoptées en mai 2017. Le taux de recevabilité des demandes d'enregistrement de syndicats est passé de 60 % en 2013 à 90 % en 2022, et la procédure d'enregistrement en ligne est pleinement opérationnelle depuis octobre 2022. Actuellement, aucune demande n'est traitée manuellement.

101. La loi de 2019 sur le travail dans les zones franches industrielles du Bangladesh donne aux travailleurs le droit de former des associations professionnelles de protection sociale, de faire grève, et leur garantit une protection contre les pratiques antisyndicales. En mai 2022, 237 associations professionnelles de protection sociale avaient été constituées et enregistrées et 611 chartes de revendications avaient été négociées dans les zones franches industrielles. Un service d'assistance téléphonique dédié (16128) a été mis en place pour renforcer le système existant de traitement des griefs des travailleurs. Les modalités des contrôles effectués par le Département de l'inspection des usines et des établissements (DIFE) ont été adoptées dans le cadre des règles sur le travail dans les zones franches d'exportation.

102. Selon le Bureau de statistique du Bangladesh, le taux de chômage est passé de 4,3 en 2018 à 3,2 en 2022, et ce malgré les défis posés par l'épidémie de COVID-19. L'octroi des congés et des allocations de maternité est contrôlé, notamment lors des inspections du travail, afin de garantir aux femmes des conditions de travail favorables et exemptes de discrimination. Entre 2018 et 2022, 58 122 travailleuses ont perçu des allocations de maternité, 6 430 garderies ont été mises en place dans les usines et les bureaux et 7 313 poursuites ont été engagées à la suite de 216 533 inspections du travail [ANNEXE-X].

103. Les effectifs totaux du DIFE ont été multipliés par quatre, passant de 314 en 2013 à 1 156 en 2023. Le nombre d'inspecteurs a été multiplié par cinq, passant de 131 en 2023 à 711 en 2023. Pour garantir la sécurité sur le lieu de travail, une Unité de sécurité industrielle a été créée au sein du DIFE en 2022.

#### *Entrepreneuriat et programmes d'innovation<sup>46</sup>*

104. Le Gouvernement estime que la promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise est essentielle pour créer des emplois, garantir de meilleures conditions de travail et améliorer le niveau de vie. De multiples initiatives, dont le projet IDEA et la plateforme de subventions Bangabandhu Innovation Grant, sont mises en place dans le but de créer un accélérateur d'entreprises et un écosystème d'entrepreneurs, d'investisseurs, de mentors et de conseillers afin de faire du Bangladesh une plaque tournante mondiale de l'entrepreneuriat technologique. Les entrepreneurs du secteur de la technologie ont accès à des ressources, des subventions, des financements, des réseaux et des espaces de travail. En outre, les dirigeants PME, en particulier dans les secteurs de l'artisanat et de l'agriculture, ont accès à la formation, à différentes ressources et à des sources de financement pour leurs entreprises.

105. Depuis 2018, plus de 33 564 personnes ont bénéficié de différents types de formations informatiques et de renforcement des compétences dans le cadre de divers programmes gouvernementaux. Plus de 27 405 personnes ont par ailleurs été formées au développement d'applications mobiles et de jeux. Plus de 9 000 micro-entrepreneurs peuvent exercer leur activité en toute autonomie grâce à des centres numériques communautaires.

106. Des formations informatiques de quatre types ont été dispensées à plus de 10 500 femmes dans le cadre du projet She-Power [ANNEXE-XIX]. En outre, 5 300 femmes chefs d'entreprise ont été formées aux technologies de l'information et bénéficient d'un appui sous forme de ressources. Le Gouvernement se prépare à former 25 125 autres femmes.

#### **Mesures de sécurité sociale et niveau de vie<sup>47</sup>**

107. La Stratégie nationale de sécurité sociale, le deuxième Plan perspectif (2021-2041) et le huitième Plan quinquennal garantissent un filet de sécurité aux personnes défavorisées et marginalisées permettant d'améliorer leur niveau de vie. Les programmes de sécurité sociale au Bangladesh ont été considérablement développés depuis le troisième cycle de l'EPU. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux personnes âgées est passé de 3,5 millions en 2018 à 5,7 millions en 2022. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation destinée aux veuves et aux femmes démunies est passé de 1,27 million en 2018 à 2,48 millions en 2022. En 2022, 2,01 millions de personnes handicapées ont perçu une allocation, contre 825 000 en 2018. Entre 2018 et 2022, 4,967 milliards de BDT ont été consacrés à des mesures de sécurité sociale pour les communautés bede, dalit, harijans, les travailleurs des plantations de thé, les personnes non binaires et d'autres groupes défavorisés. Grâce à l'adoption de la loi de 2023 sur la gestion du système universel de retraite, le système pourra entrer en vigueur dès l'exercice 2023/24. Dans le cadre du régime proposé, un bénéficiaire peut jouir de prestations de retraite. Les Bangladais expatriés pourront bénéficier de ce programme. Si le retraité décède avant d'avoir atteint l'âge de 75 ans, une personne qu'il aura désignée pourra percevoir sa pension pendant la période restant à courir jusqu'à la date à laquelle il aurait atteint l'âge de 75 ans. L'introduction d'un système universel de retraite est une initiative très importante pour la stratégie de développement inclusif de la Première Ministre.

108. Sathi, réseau d'agents féminins, a été lancé en vue de l'autonomisation des groupes ruraux et marginalisés grâce à l'éducation financière.

109. Le Gouvernement gère 85 ShishuParibar (orphelinats), 6 ChhotamoniNibas (orphelinats pour nourrissons), 3 centres de formation et de réhabilitation pour les enfants en détresse, 6 centres de formation technique, 6 foyers d'accueil pour les femmes et les enfants et 6 centres d'hébergement. Huit maisons de retraite sont en cours d'aménagement. Des subventions sont en outre accordées à des orphelinats privés et à des maisons de retraite.

*Accès à l'eau potable et à l'assainissement*<sup>48</sup>

110. La stratégie nationale pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement a été révisée et mise à jour en 2021, de sorte à ce qu'elle soit mieux adaptée aux nouveaux défis. La couverture sanitaire s'est améliorée, passant de 73,3 % en 2016 à 88,8 % aujourd'hui, et 99 % de la population a accès à l'eau potable. Pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones rurales, 614 196 sources ont été créées et 2 979 kilomètres de canalisations ont été construits entre 2018 et 2022. Pendant la même période, 119 648 latrines et 5 556 toilettes publiques/communautaires ont également été installées dans les zones rurales afin d'améliorer la couverture sanitaire [ANNEXE-XI]. Le Gouvernement s'efforce d'accroître l'utilisation des eaux de surface et des eaux de pluie et de réduire la dépendance à l'égard des eaux souterraines.

111. Le Gouvernement surveille de près l'augmentation de la salinité dans les zones côtières et la grave pénurie d'eau potable dans les régions montagneuses reculées. Les installations nécessaires à l'utilisation de l'eau de pluie (pompes manuelles, puits tubulaires et puits tubulaires profonds) ont été mises en place dans les lieux publics tels que les marchés. Des unités de dessalement fonctionnant à l'énergie solaire et des réseaux gravitaires sont mis en place pour fournir de l'eau dessalée et conserver l'eau de source dans les districts montagneux.

*Accès à l'alimentation*<sup>49</sup>

112. Le Bangladesh s'efforce d'assurer la sécurité alimentaire de sa population au moyen de son plan d'action national pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (2021-2030). L'étape de l'objectif de développement durable n° 2 pour 2025 (réduire la prévalence de la sous-alimentation à 12 %) a déjà été atteinte puisque la prévalence de la sous-alimentation au Bangladesh est passée de 15,1 % en 2017 à 11,4 % en 2022.

113. Le Gouvernement subventionne des produits alimentaires de base tels que le riz, la farine, l'huile pour cuisson, le sucre, les lentilles, les pois chiches et les oignons dans le cadre de différents programmes visant à garantir la sécurité alimentaire des communautés à faibles revenus. En outre, des produits alimentaires gratuits ou fortement subventionnés sont fournis aux groupes marginalisés et aux personnes en situation d'extrême pauvreté. Entre 2018 et 2022, 13,3 millions de tonnes métriques de denrées alimentaires ont été distribuées gratuitement ou grâce à des subventions [ANNEXE-XII]. Les huiles de cuisson doivent être enrichies en vitamine A et le sel de table doit être iodé afin d'éliminer le risque de malnutrition par carence en micronutriments. Le Gouvernement distribue des suppléments en fer et en acide folique aux femmes et aux jeunes filles et des suppléments en vitamine A aux enfants.

114. Afin d'atténuer les effets de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire, des subventions en espèces d'un montant de 8,18 milliards de BDT ont été distribuées à 679 771 agriculteurs. En outre, 11 030 machines agricoles d'une valeur de 9,26 milliards de BDT ont été distribuées à des agriculteurs pauvres.

**Accès à un logement convenable**<sup>50</sup>

115. Le projet Ashrayan ou « modèle Sheikh Hasina », financé par le Gouvernement sur fonds propres, repose sur une approche unique du développement inclusif. Ce projet est basé sur le principe selon lequel « Pas une seule personne au Bangladesh ne sera laissée sans abri ». Dans ce cadre, les populations sans terre et sans abri reçoivent un logement gratuit et bénéficient de différentes prestations de sécurité sociale, de formations, de facilités de prêt et ont accès à des terres cultivables. Au total, 555 432 familles ont bénéficié de ce projet depuis sa création. Depuis 2020, pour célébrer le 100<sup>e</sup> anniversaire et honorer l'héritage du Père de la nation, le Gouvernement a fourni 238 666 logements durables gratuits à des familles sans terre et sans abri dans le cadre du projet Ashrayan-2.

116. Outre le projet Ashrayan, d'autres initiatives gouvernementales prévoient la réhabilitation de 10 000 habitants de bidonvilles, la création de 100 000 appartements abordables et l'octroi de prêts au logement à bas coût pour les personnes à faible revenu.

**Accès aux soins de santé<sup>51</sup>**

117. Le Bangladesh a adopté la stratégie nationale pour la santé maternelle 2019-2035 afin d'améliorer la qualité des soins de santé maternelle et néonatale. Dans l'affaire *Syed Saifuddin Kamal v. Bangladesh* 13 SCOB [2020] HCD 85, la Cour suprême a ordonné au Gouvernement de promulguer une loi visant à garantir des services médicaux d'urgence aux personnes gravement blessées et à offrir une protection juridique aux bons samaritains, conformément aux articles 31 et 32 de la Constitution. C'est ainsi qu'ont été élaborées les lignes directrices relatives aux services médicaux d'urgence pour les victimes d'accidents de la route et à la protection des bons samaritains.

118. Pour garantir l'accès des populations rurales aux soins de santé, des complexes sanitaires ont été créés dans tous les upazilas. Environ 14 500 cliniques communautaires ont été créées au niveau des districts électoraux pour assurer la gratuité des soins de santé primaires et des médicaments essentiels, y compris l'insuline, à la population rurale. En reconnaissance de ce projet phare de la Première Ministre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'année dernière une résolution lui donnant le nom d'« Initiative Sheikh Hasina ». Quelque 26 millions d'écoliers ont bénéficié de la campagne nationale de vermifugation.

*Soins de santé maternelle et néonatale<sup>52</sup>*

119. Selon le Bureau de statistique du Bangladesh, la mortalité infantile dans le pays était de 22 (pour 1 000 naissances vivantes) en 2021, contre 29 lors du troisième cycle de l'EPU. La mortalité néonatale était de 16 (pour 1 000 naissances vivantes), contre 24 lors du troisième cycle de l'EPU. La mortalité maternelle est tombée à 156 (pour 100 000 naissances vivantes) en 2022, contre 170 lors du troisième cycle de l'EPU. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 53 % en 2017-2018 à 70 % en 2021-2022. Cette baisse de la mortalité infantile et maternelle s'explique essentiellement par les programmes de vaccination, la lutte contre la diarrhée, la supplémentation en vitamine A et l'amélioration de l'accès aux soins de santé, de l'éducation et des revenus des femmes.

*COVID-19 et riposte*

120. Depuis le dernier cycle de l'EPU, la COVID-19 a fait son apparition, mettant à rude épreuve les systèmes de santé du Bangladesh et du monde. Le Bangladesh s'est classé parmi les cinq premiers pays à avoir géré avec succès la COVID-19 grâce à sa réaction rapide et au renforcement de ses capacités de soins de santé, en partenariat avec le secteur privé et des partenaires de développement au niveau mondial<sup>53</sup>. En dépit de sa forte densité de population, le pays n'a eu à déplorer que 29 462 décès. À ce jour, 150 799 700 personnes ont reçu trois doses de vaccin.

*Santé mentale<sup>54</sup>*

121. Le Bangladesh a promulgué la loi de 2018 sur la santé mentale, qui remplace la loi de 1912 sur l'aliénation mentale, devenue obsolète, et a adopté la politique nationale sur la santé mentale 2022. Le Bangladesh a été inclus dans l'Initiative spéciale de l'OMS pour la santé mentale, qui a été mise en œuvre dans quatre districts pilotes. L'hôpital psychiatrique de Pabna est en train d'être mis aux normes internationales, tandis que huit hôpitaux de niveau divisionnaire sont en cours de modernisation et équipés d'unités dédiées à la santé mentale. Un soutien en matière de santé mentale est apporté aux enfants ayant des besoins spéciaux par l'intermédiaire du service hospitalier Shishu Bikash Kendra. Ces initiatives visent à fournir des soins de santé mentale complets, inclusifs et accessibles.

**Droit à l'éducation<sup>55</sup>**

122. Le Bangladesh continue de s'efforcer de dispenser l'enseignement gratuit et obligatoire garanti par la Constitution, principalement au moyen de la loi sur l'enseignement primaire obligatoire. En 2018, le pays a lancé le quatrième Programme de développement de l'enseignement primaire (PEDP4) en collaboration avec divers partenaires de développement.

123. Pour garantir un taux de scolarisation élevé et lutter contre l'abandon scolaire, le Gouvernement fournit des manuels gratuits à tous les élèves. Entre 2018 et 2022, 1,75 milliard de manuels scolaires ont ainsi été distribués. En outre, 1,1 million de manuels gratuits ont été fournis à cinq minorités ethniques dans leur langue maternelle et 41 016 manuels en braille ont été distribués à des élèves malvoyants [ANNEXE-XIII]. Quatorze millions de jeunes bénéficient également d'allocations d'études. Dans le cadre de la politique nationale en matière de repas scolaires 2019, 3 millions d'écoliers vivant dans des régions pauvres reçoivent, un jour sur deux, des repas chauds très nutritifs et des biscuits enrichis en micronutriments, afin de les inciter à fréquenter l'école et d'améliorer leur concentration et leur productivité.

124. Selon le rapport BANBEIS, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires en 2021 était de 20 100 972. Le taux net de scolarisation était de 97,42 %, celui des filles dépassant 97,44 %. Entre 2018 et 2021, le taux d'abandon dans le cycle primaire a diminué, passant de 18,6 % à 14,15 % pour l'ensemble des élèves et de 15,69 % à 13,25 % pour les filles.

125. Afin d'améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci, 130 293 salles de classe supplémentaires, 64 315 sources d'eau potable et 45 000 blocs sanitaires non mixtes et adaptés aux personnes handicapées sont en cours de construction dans les établissements scolaires. Afin d'améliorer la qualité des leçons, 288 995 enseignants ont reçu une formation par matière.

126. Chaque école a été équipée d'un ordinateur portable, d'un projecteur multimédia et de connexions Internet permettant de créer des salles multimédias. Par ailleurs, 4 176 laboratoires numériques Sheikh Russel ont été installés dans des établissements scolaires de tout le pays ; 105 755 enseignants ont été formés aux technologies de l'information et des communications et 100 000 enseignants ont été formés à donner des cours en ligne pendant la pandémie de COVID-19. Le Gouvernement a lancé la plateforme « Muktopaath » pour faciliter l'éducation des jeunes grâce aux technologies de l'information et des communications.

127. Un Bureau de l'éducation non formelle a été créé en application de la loi de 2014 sur l'éducation non formelle. Jusqu'à présent, 2 054 763 personnes âgées de 15 à 45 ans et issues de communautés défavorisées ont appris à lire et à écrire. En outre, 565 987 enfants âgés de 8 à 14 ans non scolarisés ou ayant abandonné l'école bénéficient d'un enseignement de niveau primaire.

## **Droits de l'homme et changements climatiques<sup>56</sup>**

128. Pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets néfastes, le Bangladesh a élaboré le Plan stratégique et d'action sur les changements climatiques (BCCSAP), le Plan national d'adaptation 2023-2050, le Plan Delta Bangladesh-2100, le Plan Mujib pour la prospérité climatique 2022-2041 et la politique en matière d'énergies renouvelables. Le Fonds d'affectation spéciale du Bangladesh pour le changement climatique (BCCT) a été créé en tant que mécanisme de financement national pour la mise en œuvre du BCCSAP. En 2020, la Première Ministre Sheikh Hasina a pris la présidence du Forum de la vulnérabilité climatique.

129. En 2021, le Bangladesh a présenté la dernière version de sa contribution déterminée au niveau national, dans laquelle il s'est engagé à réduire ses émissions de 6,73 % de manière inconditionnelle et de 15,12 % supplémentaires de manière conditionnelle d'ici à 2030.

130. Le Gouvernement a introduit des variétés de cultures tolérantes à la salinité et à la sécheresse afin d'atténuer la chute de rendement des cultures et de protéger la sécurité alimentaire contre les effets des changements climatiques. Le Gouvernement a également renforcé la résilience des communautés vulnérables en construisant des infrastructures résistantes telles que des abris anticycloniques, des digues, des maisons résistantes aux intempéries, des installations solaires de purification de l'eau, des systèmes de drainage, des barrages en caoutchouc, etc.

131. Plus de 6 millions d'installations solaires à usage domestique, 4,5 millions de fourneaux améliorés et 2 226 systèmes d'irrigation solaire ont été distribués et installés dans tout le pays. Dans les zones non raccordées au réseau, les installations solaires ont bénéficié à plus de 18 millions de personnes tout en réduisant les émissions grâce au remplacement de systèmes non renouvelables et non durables. Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les fourneaux améliorés ont contribué à réduire la pollution de l'air à l'intérieur des maisons et les systèmes d'irrigation solaire ont permis aux agriculteurs de bénéficier de services d'irrigation moins onéreux que les pompes à diesel.

## V. Engagements pour l'avenir

132. Conformément à l'engagement qu'il a pris dans le cadre de l'EPU, le Bangladesh continuera à :

- Mettre à jour ses politiques et sa législation en vue de s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme ;
- S'efforcer de faire appliquer les différentes lois visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme afin que les personnes qui violent ces droits soient tenues de rendre des comptes ;
- Renforcer les institutions nationales qui promeuvent les droits de l'homme, l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance ;
- Impliquer les ONG, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes dans la promotion des droits de l'homme à tous les niveaux ;
- Promouvoir une « culture de la paix » et soutenir les mesures collectives contre le racisme, le sexisme et la xénophobie, et protéger les victimes contre ces crimes ;
- Appliquer son programme de développement en faveur de la population en mettant l'accent sur les femmes, les enfants, les minorités, les personnes handicapées, les groupes vulnérables de la société, les changements climatiques et le développement durable ;
- Se concerter avec l'Organisation des Nations Unies, ses organes conventionnels et autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'avec ses partenaires internationaux, pour améliorer la situation des droits de l'homme au Bangladesh et promouvoir les droits de l'homme dans le monde.

## VI. Défis et observations finales

133. Le défi sans précédent de la COVID-19, la réaffectation des ressources, l'absence d'action pour combattre l'épidémie et ses effets sur l'économie mondiale ont fortement entravé l'application des mesures prises par le Bangladesh en faveur des droits de l'homme, en particulier dans les régions reculées, au cours du dernier cycle de l'EPU. Parmi les autres difficultés rencontrées figurent le manque de sensibilisation, les contraintes de capacité, les problèmes de main-d'œuvre et le manque de ressources de certaines institutions. Néanmoins, le Bangladesh a accompli des progrès remarquables dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans la promotion des droits de l'homme.

134. Une coopération et un soutien renforcés de la part des partenaires extérieurs, notamment des pays développés, des pays du Sud, des instances et entités des Nations Unies, des institutions financières internationales et d'autres organisations internationales, peuvent jouer un rôle complémentaire dans les efforts constants que le Bangladesh mène pour promouvoir et protéger les droits de l'homme de ses citoyens.

135. En tant que nation bâtie sur les sacrifices des martyrs et la lutte des combattants de la liberté pour faire respecter les droits de son peuple, le Bangladesh reste fermement résolu à s'acquitter de ses obligations en matière de droits de l'homme. Le Bangladesh continuera donc à renforcer ses institutions et ses mesures de promotion et de protection des droits de l'homme.

## Notes

- <sup>1</sup> See Annex-II.
- <sup>2</sup> Recommendation No: 147.1 and 147.2.
- <sup>3</sup> Recommendation No: 147.34.
- <sup>4</sup> Recommendation No: 147.3, 147.44.
- <sup>5</sup> Recommendation No: 147.82.
- <sup>6</sup> See Annex-XV.
- <sup>7</sup> Recommendation No: 147.15, 147.16, 147.17, 147.18, 147.19, 147.20, 148.6; Some CSOs have criticized NHRCB for not investigating allegations against LEAs. However, NHRCB has interpreted section 18 of NHRC act narrowly and investigated LEAs.
- <sup>8</sup> See Annex-III.
- <sup>9</sup> Recommendation No: 147.79.
- <sup>10</sup> See Annex-IV.
- <sup>11</sup> Recommendation No: 147.88.
- <sup>12</sup> See Annex-V.
- <sup>13</sup> See Annex-V.
- <sup>14</sup> Recommendation No: 147.87.
- <sup>15</sup> See Annex XIV.
- <sup>16</sup> Recommendation No: 147.4, 147.5, 147.6.
- <sup>17</sup> Recommendation No: 147.6, 147.25, 147.27, 147.36.
- <sup>18</sup> Recommendation No: 147.26, 147.30.
- <sup>19</sup> Recommendation No: 147.30, 147.119, 147.120, 147.121, 147.139, 147.140, 147.142, 147.143, 147.144, 147.145, 147.146, 147.147, 148.19.
- <sup>20</sup> Recommendation No: 147.24, 147.140.
- <sup>21</sup> See Annex-VI.
- <sup>22</sup> See Annex-VI.
- <sup>23</sup> Recommendation No: 147.53, 147.141, 147.142, 147.145, 147.146, 147.147, 147.150, 147.152, 147.153, 148.19.
- <sup>24</sup> Recommendation No: 147.14, 147.45, 147.46, 147.47, 147.48, 147.49, 147.50, 147.55, 147.56, 147.90, 147.142, 147.145, 147.148, 147.149, 148.2.
- <sup>25</sup> Recommendation No: 147.53.
- <sup>26</sup> Recommendation No: 147.45.
- <sup>27</sup> Recommendation No: 147.152, 147.153, 147.154.
- <sup>28</sup> Recommendation No: 147.9, 147.10, 147.11, 147.12, 147.28, 147.32, 147.155, 147.157, 148.4.
- <sup>29</sup> Recommendation No: 147.28, 147.32, 147.63, 147.64, 147.67, 147.74, 147.156, 147.157, 148.4; some CSOs have claimed that religious minorities are vulnerable to misuse of DSA. However, they are one of the primary beneficiaries of DSA. Only 5% of the accused under DSA cases in 2022 were religious minorities despite them representing 12% of the population.
- <sup>30</sup> Recommendation No: 147.151, 147.158, 147.159, 147.160, 147.161, 147.162, 147.163.
- <sup>31</sup> Recommendation No: 147.164, 147.165, 147.166, 147.167, 148.22.
- <sup>32</sup> Recommendation No: 147.44.
- <sup>33</sup> Recommendation No: 147.84, 147.86, 147.88, 147.89, 147.156.
- <sup>34</sup> Recommendation No: 147.82, 147.84, 147.85.
- <sup>35</sup> Recommendation No: 147.83.
- <sup>36</sup> Recommendation No: 147.39, 147.57, 147.58, 147.59, 147.60, 147.61, 147.62.
- <sup>37</sup> Recommendation No: 147.22, 147.39, 147.40, 147.41, 147.42, 147.64.
- <sup>38</sup> Recommendation No: 147.23.
- <sup>39</sup> Recommendation No: 147.8, 147.54, 147.80, 148.12.
- <sup>40</sup> Recommendation No: 147.8, 147.80, 148.12; CSOs have expressed concern about lack of victim protection law. However, it is already addressed in The Torture and Custodial Death (Prevention) Act-2013.
- <sup>41</sup> Recommendation No: 147.7, 147.23, 147.65, 147.68, 147.69, 147.70, 147.71, 147.73, 147.77, 148.3, 148.13, 148.14, 148.15.
- <sup>42</sup> Recommendation No: 147.7, 147.23, 147.66, 147.74, 147.75, 147.76, 147.77, 147.78.
- <sup>43</sup> Recommendation No: 147.21, 147.33, 147.35, 147.91, 147.96, 147.102, 147.103; CSOs have raised concern that rural areas are under-resourced compared to urban areas. However, government projects are addressing the rural-urban divide in development through the measures mentioned in this section.
- <sup>44</sup> Recommendation No: 147.88, 147.101, 147.102, 147.103, 147.104, 147.105.
- <sup>45</sup> Recommendation No: 147.43, 147.92, 147.51, 147.102, 147.109, 147.110, 147.111, 147.112, 147.113, 147.114, 147.115, 147.116, 147.117, 147.118, 147.119, 147.120, 147.121, 147.150, 148.18.
- <sup>46</sup> Recommendation No: 147.72, 147.132.
- <sup>47</sup> Recommendation No: 147.13, 147.99, 147.100.



<sup>48</sup> Recommendation No: 147.106, 147.107, 147.108.

<sup>49</sup> Recommendation No: 147.97.

<sup>50</sup> Recommendation No: 147.98.

<sup>51</sup> Recommendation No: 147.92, 147.93, 147.94, 147.95, 147.122, 147.123, 147.124, 147.153.

<sup>52</sup> Recommendation No: 147.123.

<sup>53</sup> <https://www.thedailystar.net/health/disease/coronavirus/news/covid-recovery-index-bangladesh-tops-south-asia-5th-world-3018306>.

<sup>54</sup> Recommendation No: 147.31, 147.124.

<sup>55</sup> Recommendation No: 147.29, 147.51, 147.52, 147.125, 147.126, 147.127, 147.128, 147.129, 147.130, 147.131, 147.132, 147.133, 147.134, 147.135, 147.136, 147.137, 147.138.

<sup>56</sup> Recommendation No: 147.37, 147.38.

---